

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

• (4.00 p.m.)

### LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MODIFICATIONS PORTANT SUR LE MONTANT, LE  
SUPPLÉMENT ET LES AUGMENTATIONS

[Traduction]

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Munro: Que le bill C-202, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Juste avant la déclaration du premier ministre (M. Trudeau), le secrétaire parlementaire était intervenu dans le débat. J'ai essayé alors d'attirer l'attention de la présidence car j'avais une question à poser. Je me demande si je puis la poser maintenant au secrétaire parlementaire?

**M. l'Orateur suppléant:** Le député de Broadview a une question à poser au secrétaire parlementaire.

**M. Gilbert:** Le secrétaire parlementaire a déclaré qu'il avait reçu de nombreux messages le félicitant lui-même et le gouvernement d'avoir augmenté les pensions. Je me demande s'il se rend compte du fait que le 1<sup>er</sup> janvier quelque 510,000 personnes toucheront des pensions de \$80 si nous réussissons à adopter le présent bill avant notre congé de Noël mais que si nous ne réussissons pas, ces mêmes gens toucheront \$81,17? Se rend-il compte qu'il y a une différence en moins de \$1,17 et a-t-il l'intention d'en informer ces gens qui ont félicité le gouvernement d'avoir présenté cette mesure?

**M. Isabelle:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà mentionné le point que soulève le député. Je l'ai fait dans mon discours. Je le répète, le même principe s'applique à ceux qui ne devaient recevoir que \$1,21 ou un montant de cet ordre. Je suis certain que ces gens qui ne reçoivent maintenant qu'un supplément de \$1 seront heureux de le partager avec ceux qui n'en ont pas assez. En plus des messages, j'ai reçu des appels téléphoniques et si le député veut savoir combien, il n'a qu'à appeler mon bureau et je lui donnerai ce renseignement.

**M. J. W. Monteith (Perth-Wilmot):** Monsieur l'Orateur, nous avons entendu cet après-midi deux discours sur le bill C-202, dont celui de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis). Ce fut un éloquent plaidoyer pour nos vieux. Elle a exposé les diverses possibilités qui s'offrent à nous pour leur venir en aide, et je tiens à l'en féliciter.

Je voudrais revenir sur le discours du secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Cela m'a beaucoup rappelé les discours que prononçait à la Chambre mon honorable prédécesseur comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Quand il représentait, de ce côté-ci de la Chambre, la circonscription d'Essex-Est, il se rendait ridicule à

[M. Lambert (Bellechasse).]

vanter les réalisations du gouvernement libéral en matière de bien-être social. Je me demande maintenant si ce secrétaire parlementaire n'attend pas, lui aussi, qu'on l'appelle à l'autre endroit car il a certes gagné les faveurs du gouvernement par ses louanges, aussi peu justifiées soient-elles.

**M. Baldwin:** Qu'on l'appelle à Hull, sans doute?

**L'hon. M. Monteith:** Le bill C-202 doit être renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et je n'ai pas l'intention de parler longuement, car je veux hâter les choses.

Hier, le chef de mon parti ainsi que le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) ont exprimé leurs doutes et leurs préoccupations au sujet de cette mesure. J'ai l'intention d'exprimer les miens. Avant de souligner une ou deux de mes préoccupations personnelles à ce sujet, permettez-moi de rappeler une déclaration faite hier par le député de York-Est (M. Otto) qui écoute très attentivement derrière le rideau. A son avis, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le chef de l'opposition (M. Stanfield) ont fait des distinctions subtiles. Il a ajouté que certaines déclarations faites par des députés de ce côté-ci de la Chambre étaient insensées et il a accusé certains de mes collègues d'être peu sérieux. Je voudrais vous citer une phrase tirée du discours que le député prononçait hier. La voici:

Si j'appartenais à un parti qui n'a quasiment aucune chance de former un jour le gouvernement, d'être un jour responsable devant les citoyens, je leur offrirais mille dollars par mois.

Je pense que ces propos représentent le comble de l'irresponsabilité. C'est une indication de la valeur des arguments du député sur l'universalité contre la sélectivité. C'est un point sur lequel je voudrais m'attarder un moment.

Il faudrait étudier les diverses formules relatives à l'universalité contre la sélectivité. Peut-être que je pense tout haut en ce moment, mais en 1950-1951, un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit a tenu de très nombreuses réunions. Les quatre partis de la Chambre y étaient représentés de même que deux partis du Sénat. Ce comité mixte a fait une recommandation unanime quant à la façon de venir en aide à nos citoyens âgés. C'était peut-être la première fois au pays qu'un comité en arrivait à une si parfaite unanimité. Cette recommandation, c'était que tous devaient de plein droit recevoir \$40 par mois à partir de 70 ans, sans aucune justification des ressources.

Il est vrai que certaines règles ont été établies quant à la résidence; nous en convenons, mais je répète que ces recommandations ont été unanimes et je trouve cela très sain. Il s'est produit depuis des relèvements quant au montant versé et les règles quant à la résidence ont été modifiées. L'âge donnant droit au premier versement a été quelque peu abaissé.

A titre de responsable de ce ministère pendant quelque temps, j'ai eu le privilège de parrainer ou de présenter certains de ces amendements à la Chambre. A propos, le secrétaire parlementaire a fait remarquer que, Dieu merci, le parti libéral s'était occupé du bien-être social. J'estime que notre gouvernement, à l'époque, a pris des